

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles » -Sénèque-

LA LETTRE DU VENDREDI

N°11 du 19 avril 2012

Le Comité technique local (CTL) s'est tenu le 18 avril sous la présidence de M. BONNEL, AGFiP. L'occasion d'une reprise de contact depuis le boycott du CTL de décembre 2012 et d'aborder l'actualité du moment à commencer par l'action en cours contre le déploiement de RIALTO INVESTIGATIONS.

Nouveau règlement intérieur avec des dispositions pour le moins intéressantes en matière de sujets à mettre au vote, budget de fonctionnement à nouveau en baisse de 12 % cette année, nouveau tableau de bord de la veille sociale, entretien professionnel, autant de sujets sur lesquels les échanges ont été fournis et parfois très vifs.

Le Comité d'hygiène et de sécurité (CHS-CT) de Haute Garonne s'est réuni le lendemain 19 avril et à notre demande, RIALTO-INVESTIGATIONS y a été inscrit à l'ordre du jour par son président, M. AUDOYNAUD Directeur régional des Douanes, avec à la clé un vote unanime défavorable à son déploiement. Focus ☐

COMITE TECHNIQUE LOCAL **Séance du 18 avril 2013**

Préalablement à la discussion et dès l'ouverture de la séance à 10 heures, les élus du personnel ont donné lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Nous nous réunissons aujourd'hui après les boycotts par les organisations syndicales des CTL des 17 et 20 décembre 2012 et l'absence de tenue de réunions informelles depuis lors.

Notre présence s'inscrit dans un souci de renouer le dialogue dans le seul intérêt des agents et des services.

Dans un contexte national de restrictions budgétaires conduisant à des pertes de pouvoir d'achat sans précédent pour les fonctionnaires (absence de revalorisation du point d'indice pour la 3^{ème} année consécutive et rien de prévu pour les années à venir ..), à des plans de promotion de C en B et B en A considérablement réduits pour les promotions en cours, aux budgets de fonctionnement en baisse de plus de 10 % maintenant chaque année, les agents de la DGFIP ont à subir les conséquences (remarques désobligeantes, agressions verbales et tous comportements inciviques...) des errements de leur ancien Ministre CAHUZAC dont les frasques fiscales conduisent inévitablement à un risque de remise en cause du consentement à l'impôt par nos concitoyens, à l'heure où la crise économique fait rage en touchant de manière effroyable les plus démunis, beaucoup moins cependant la petite minorité constituée des plus fortunés.

Sur ce sujet, nous souhaitons que la volonté de transparence des revenus, affichée dernièrement par le gouvernement, soit étendue également à la hiérarchie de notre administration.

Nous vous remettons en séance une pétition nationale pour la revalorisation des frais de déplacement signée par nos collègues, la dernière revalorisation remontant à ... 2008 !

Depuis plusieurs mois maintenant, nous vous avons alerté sur le rejet de l'application RIALTO INVESTIGATIONS par la très grande majorité des vérificateurs de notre DIRCOFI.

La tenue des stages de formation en février et mars n'a fait que confirmer cette situation, puisque de nouveaux collègues se sont joints à cette démarche de boycott effectif initiée par l'appel national intersyndical du 21.12.2012.

A ce jour, 81 % des vérificateurs ont fait expressément savoir à leur chef de brigade qu'ils refusent d'utiliser cette application et continuent à exercer leur mission de la même manière qu'auparavant.

Demain se tiendra un CHS-CT Finances pour le département de la Haute-Garonne, cette situation y sera présentée par nos représentants en vue de l'adoption d'un avis défavorable à son déploiement.

Il est grand temps pour l'administration de prendre en compte cette situation, identique dans quasiment toutes les DIRCOFI et d'envisager raisonnablement et résolument l'abandon de RIALTO INVESTIGATIONS, outil chronophage qui

standardise le contrôle fiscal, s'avère être un instrument de surveillance des agents contraints de passer plus de temps à se justifier qu'à conduire des investigations leur permettant de réaliser un travail de qualité contre la fraude et n'apporte aucun soutien en matière de procédure.

Tout au contraire, à l'heure où tout le monde s'accorde maintenant à dire que le montant de la fraude fiscale s'élève à plus de 50 milliards d'euros en France et plus de 1 000 milliards d'euros au niveau de l'Union Européenne (plus de 7 fois son budget annuel !), les directions dédiées au contrôle fiscal doivent disposer de moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux.

Le manque à gagner pour l'Etat et tellement important qu'il devient légitime de renforcer les procédures de contrôles, de simplifier et fluidifier les échanges d'informations entre les états et de mener véritablement une lutte contre les paradis fiscaux, pour combattre ce fléau et dégager des moyens budgétaires supplémentaires.

Sans transition, sur le sujet des travaux immobiliers importants que vous devez conduire dans les locaux de la rue Merly cette année en vue du réaménagement du rez-de-chaussée pour la mise en conformité de l'accueil des handicapés, nous vous demandons d'être extrêmement vigilant sur les mesures à prendre par rapport à la présence d'amiante, en relation avec le document technique amiante (DTA) des bâtiments et plus généralement sur les conditions du chantier en milieu occupé : il est nécessaire d'apporter une réponse à l'inquiétude des agents concernés sur leurs conditions matérielles de travail durant cette période.

Notre dernier point portera sur notre demande de mettre à l'ordre du jour l'entretien professionnel.

Nous constatons que sur une « réforme » majeure induisant la suppression de la notation et touchant la totalité des agents (la dernière « réforme » sur ce sujet date de 2002), seuls les agents en poste en direction ont été informés par le Service des ressources. Pourquoi cette différence de traitement ?

Au delà, les représentants du Personnel n'avaient-ils pas le droit eux aussi à la plus large information préalable au sein du C.T.L. ?

Nous sommes réunis dans cette enceinte pour évoquer les difficultés de la période : nous voulons être écoutés, mais surtout entendus.

Nous vous demandons que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de la séance et transmise sans délai aux services centraux pour l'information du directeur général et des ministres ».

Après avoir déclaré être heureux que le dialogue social reprenne dans la direction, en réponse à notre déclaration sur RIALTO INVESTIGATIONS, M. BONNEL a cherché à minimiser le mouvement national en cours, tant au niveau de notre DIRCOFI, qu'il reconnaît tout de même être en pointe de l'action, que des autres DIRCOFI.

Il a justifié l'envoi de son message aux agents de la DIRCOFI suite à l'affaire CAHUZAC.

Sur notre demande de transparence des revenus pour les cadres supérieurs à la DGFIP, en réponse à notre affirmation sur la gestion du salaire des AFIP et des AGFIP directement par une cellule spécialisée à Bercy (non démentie), il nous a indiqué que désormais le contrôle des dossiers personnels des AGFIP se fait au niveau de la DNVSF.

1- Approbation du nouveau règlement intérieur du CTL

Dans le cadre de l'adoption de ce nouveau règlement intérieur du CTL et la circulaire du 4.12.2012 n°2012/11/5037 de la DGFIP, existe la possibilité d'émettre un vote en séance sur l'organisation et le fonctionnement des services, ainsi que les évolutions technologiques et des méthodes de travail et leur incidence sur les personnels.

Dès lors, nous avons demandé pour la prochaine séance que soit inscrit à l'ordre du jour, élaboré désormais après consultation des organisations syndicales, RIALTO INVESTIGATIONS.

M.BONNEL nous a indiqué qu'il saisira la Centrale pour connaître sa position sur cette demande ; M. GOUIN DE ROUMILLY a tenu à nous préciser qu'en cas de vote défavorable du CTL, l'avis rendu ne serait que consultatif et que l'administration pourra donc passer outre. Sans doute un des effets du renforcement affiché du dialogue social voulu au plus haut niveau ...

En effet, dorénavant les représentants de l'administration ne participent plus au vote, le CTL n'étant donc plus paritaire mais demeurant cependant simplement consultatif ! L'administration peut passer outre l'avis rendu, même en cas de deuxième convocation (où elle peut tout de même modifier son projet sans que cela ne s'impose à elle), rendue obligatoire après un avis unanime « contre » à la première ... A voir à l'usage !

Vote :

Solidaires : 3 contre
CGT : 2 abstentions

2- Présentation du budget prévisionnel de fonctionnement 2013

Cette année encore, le budget est en baisse de 12 % à 568 868 €, contraignant la direction à réaliser des économies substantielles sur certains postes, par exemple :

- envoi des avis d'absence de rectification n° 3953 sans AR
- impression recto-verso des documents y compris les pièces de procédure
- économies sur les marchés nationaux : renégociation du contrat pour le ménage Rue Merly en 2014, changement d'opérateur téléphonique etc...

Un nouveau véhicule CLIO IV a été acquis pour 10 139 € en 2012 en remplacement d'un vieux SCENIC remis au Domaines pour destruction. Le parc actuel est donc de 3 véhicules (2 sur Toulouse : CLIO et MEGANE BREAK et 1 sur Montpellier : C MAX). La CLIO pourrait être affectée plusieurs mois par an à la 8^{ème} BIV de Tarbes, brigade réalisant le plus de kilomètres sur l'année.

Une étude juridique sur la possibilité de location de véhicules est en cours, la direction devant ce renseigner auprès de TISSEO pour l'auto-partage sur Toulouse.

Au niveau bureautique et matériel de bureau, business everywhere est maintenu de même que les téléphones portables, il existe un stock de micro-ordinateurs pour faire face aux remplacements programmés (les nouveaux modèles livrables en 2013 pèsent 1 kg de moins, c'est déjà ça ...)

3- Actualisation du DUERP

Le risque routier sur toutes les résidences figure au document unique d'évaluation des risques professionnels en cotation « A », c'est à dire avec obligation pour l'employeur de prendre des mesures correctives puisqu'il a vocation à disparaître. Il est donc prévu des stages de conduite ainsi qu'une rationalisation des déplacements quand la programmation le permet.

En matière de risques psycho-sociaux, la direction prévoit (sans rire) pour répondre au « *danger* » (sic) de « *tâches complexes sous contrainte de rendement et de cadencement* » (resic) pour les vérificateurs : formation de l'encadrement, meilleure programmation, augmentation du nombre de vérifications ponctuelles !

En matière de manipulation d'objets lourds (port des portables et documentation), risque classé « B », il est prévu une diminution du poids des portables en relation avec le marché national.

Il est prévu également des rappels en matière d'exercice d'évacuation et de plans de prévention.

Vote (sur la présentation) :

Solidaires : 3 pour

CGT : 2 pour

4- Bilan du tableau de bord de veille sociale (TBVS)

Ce document reprend en une vingtaine de critères très divers (absentéisme, demandes de mutation, jours de congés portés dans le CET, nombre de signalement de violences physiques ou verbales internes et externes, nombre de jours de grève, etc...) un état exhaustif de la veille sociale pour la période du 1.06 au 31.12.2012.

Une note du 8.04.2013 introduit la création de la fonction de référent protection juridique des agents en relation avec une note du même jour relative elle au « *protocole d'analyse et de traitement des incidents et fiche de signalement des agressions contre les agents* » : pour notre direction il s'agit de M.FERRE, AFIPA, M. POITEL, inspecteur étant suppléant.

A noter le nombre de jours d'arrêt-maladie en 2012 dans notre direction : 111 jours au total (sur plus de 42 000 jours de travail) : faites le calcul (on l'a fait pour vous : 0,26 %) on est loin des chiffres d'absentéisme annoncés par force médias par les anti-fonctionnaires primaires ...

A noter un projet de déménagement à une date indéterminée de la 6^{ème} brigade sur CAHORS, dans des locaux de la DDFiP 46 de 67 m2 proposant 3 pièces au lieu de 5 actuellement, « *semblant adaptés aux besoins* ».

Vote (sur la présentation du TBVS) :

Solidaires : 3 pour

CGT : 2 pour

En marge de ce point, les élus de Solidaires ont vigoureusement dénoncé, alors que la jour de carence doit être abrogé en 2014, les termes de la note du 11.02.2013 (n°2012/01/5023) de la DGFIP, qui reprend les termes de la circulaire de la DGFAP (Fonction publique) du 18.01.2012, relative à la réduction des droits à ARTT pour les agents absents au titre de la maladie. En effet, cette note interne prévoit une diminution des jours ARTT au prorata des diverses absences pour cause de maladie, y compris en cas de congé longue maladie (CLM) ou congé longue durée (CLD) et y compris pour les accidents de trajet et les congés résultant d'un accident ou d'une maladie contractée dans l'exercice des fonctions !!!

Il n'y a pas de petits profits !!!

5- Entretien professionnel et bilan de la notation 2012/gestion 2011

Entretien professionnel : la direction tout en précisant que l'information devait être faite par les chefs de service a reconnu s'être peut être trompée en ne faisant pas une formation d'ensemble au nouvel entretien professionnel pour tous les agents par le Service RH.

7 agents ont refusés l'entretien. Les notifications définitives doivent intervenir fin avril et les agents disposeront alors de 15 jours pour saisir l'autorité hiérarchique en vue d'un recours, étant précisé qu'aucune réserve VAL (réduction de 1 ou 2 mois du cadencement) n'a été constituée pour ces recours. Les CAP locales de demande en révision (pour lesquelles des réserves ont été constituées), seront présidées par M. BONNEL.

Bilan notation 2012 (gestion 2011) :

29,5 % des agents notés ont obtenus + 0,02 (réduction d'1 mois), 19,7 % ont obtenus + 0,06 (3 mois) et seulement 9,1 % pour cette dernière majoration chez les agents à temps partiel, la direction reconnaissant devoir être vigilante sur ce point à l'avenir. Il n'y a pas eu cette année là de note négative (-0,01, -0,02 ou -0,06).

6- Point d'étape sur les groupes de travail « simplifications » et « mieux gérer au quotidien les difficultés liées à l'utilisation de l'informatique et de la bureautique »

Simplifications : suite à ce groupe de travail, la direction envisage dans certains cas que les agents puissent ne plus demander le dossier 2004 « papier », le recours au droit de communication dématérialisé avec les professionnels du chiffre et du droit non dépositaires de documents publics, une confirmation par messagerie seulement de l'octroi du délai supplémentaire de 60 jours accordé pour la réponse à la 3924 (hors ESFP), du transfert des travaux d'impression du rapport commission n°2210 des brigades vers le service du suivi MER, un partage de la rédaction de la fiche complémentaire d'information pour les PPC entre la brigade (renseignements généraux) et le rédacteur (descriptif de la fraude), enfin la rédaction de l'imprimé 4832 par la brigade sans reprendre les montants en cause mais en faisant référence au contrat de transaction n°4822 joint.

Bureautique : il est prévu la livraison d'un espace collaboratif « informatique utile » sur Ulysse Dircofi sud Pyrénées, composé d'une page d'accueil et 6 rubriques (assistance, applications, bureautique, internet, téléchargements et messagerie) avec des fiches validées par un comité éditorial, ouverture prévue en avril /mai 2013.

En outre, des licences OCR pourraient être acquises (ou disponibilités de ces fonctionnalités sur certains photocopieurs) en vue de la reconnaissance de caractères permettant de transformer des documents papier (textes, tableaux) directement au format compatible avec un traitement de texte.

7- Questions diverses

Contrôle des déclarations des agents : la direction nous a indiqué que la procédure de contrôle des dossiers fiscaux des agents va être modifiée. En effet, le contrôle annuel des obligations déclaratives est étendue à la filière gestion publique (non soumise jusqu'alors) et le CSP passe à une périodicité de 3 à 5 ans pour tous (en l'occurrence la gestion publique n'était jusqu'alors pas soumise non plus à ce contrôle triennal), pour « se caler sur le contrôle des autres contribuables ». En réalité, en réponse à notre question, la direction a reconnu que ces contrôles étendues à la filière gestion publique allaient quasiment doubler le travail pour les chefs de service en poste dans la direction du lieu de domicile des agents et que c'est d'abord cette raison qui motive le changement de périodicité...

Travaux immobiliers sur le site de TOULOUSE : de gros travaux vont être entrepris au RDC (entre le 13 et le 15 de la rue Merly) ; il doivent se tenir de Juillet à décembre 2013 avec démolition de la dalle entre l'accueil et l'ancienne salle des EID prévue en juillet et août en vue de rehausser l'ensemble pour l'accueil des handicapés et rationaliser l'espace.

Un document technique amiante (DTA) ancien montrait que l'amiante est présente dans la cave, qui doit quant à elle aussi être mise en conformité pour la sécurité incendie ; elle fera donc l'objet d'un contrôle et d'un prélèvement par un organisme agréé dans les jours à venir, des mesures seront prises ensuite en fonction de ses conclusions.

Une note d'information sera diffusée en mai à tous les agents concernés par la Direction et le CHS sera informé.

Solitaires Finances Publiques suivra de très près ce dossier, compte tenu des enjeux en matière de bruit et de santé pour les agents.

La séance a été levée à 17 heures.

Prochain CTL prévu fin juin/début juillet, ordre du jour prévisionnel : RIALTO INVESTIGATIONS, rapport d'activité 2012, plan sécurité national (sécurité des agents), formation professionnelle, démarche stratégique, questions diverses.

Les élus de Solitaires Finances Publiques de la DIRCOFI ayant siégé au CTL :

Françoise NAVALLON	BEP TOULOUSE	05 61 10 66 68	titulaire
Patrice ATTONATY	1 ^{ère} BIV TOULOUSE	05 61 10 66 22	titulaire
Michel VASSEUR	11 ^{ème} BIV MONTPELLIER	04 67 20 42 43	titulaire
Olivier JEANSON	BEP TOULOUSE	05 61 10 66 44	suppléant

COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE DE HAUTE-GARONNE

Séance du 19 avril 2013

De nombreux sujets ont été évoqués lors de ce CHS concernant l'ensemble des services financiers du département de la Haute-Garonne (DRFiP, DIRCOFI, ENFiP, DGDDI, INSEE, DNSCE) qui s'est tenu à l'ENFiP établissement de Toulouse et qui a duré près de 8 heures ! Nous ne reprendrons ci-après que les sujets concernant directement la DIRCOFI SUD PYRENEES (un compte rendu intégral de l'ensemble des points évoqués sera diffusé ultérieurement).

RIALTO INVESTIGATIONS

M. BONNEL qui a développé la position de l'administration, a reconnu comme la veille au C.T.L. que RIALTO Investigations représente un surcroît de travail mais a déclaré qu'il s'imposerait à l'administration au regard des demandes de la Cour des comptes et du Parlement ; par ailleurs il a tenté une nouvelle fois de minimiser l'action en cours au niveau de la DIRCOFI SUD PYRENEES et des DIRCOFI en général.

Il a précisé à plusieurs reprises que, pour lui, le CHS n'était pas compétent pour traiter du déploiement de cette application dans les DIRCOFI.

Les élus de Solidaires Finances ont indiqué aux membres du CHS que les vérificateurs ne sont pas par principe réfractaires au changement ou au développement des procédures et modules informatiques, mais que les problèmes posés par RIALTO INVESTIGATIONS sont d'une autre nature : l'application est chronophage (temps de saisie, ...), l'administration le reconnaît-elle même (cf. les propos tenus par M. GARDETTE, Chef de service du contrôle fiscal, lors de visites de DIRCOFI à Marseille le 16.01.2013 et à Lyon le 19.02.2013), l'application standardise et normalise le contrôle fiscal, l'application sous couvert de traçabilité est de fait un instrument de surveillance des agents, ceux-ci passant plus de temps à se justifier qu'à conduire des investigations leur permettant de réaliser un travail de qualité et à lutter contre la fraude, l'application ne saurait se substituer aux besoins de formation initiale et continue, l'application ne répond pas au besoin de soutien technique nécessaire lorsque la fraude se diversifie et se complexifie, l'application n'apporte aucun soutien en matière de procédures.

Pour ce qui est du prétexte de la Cour de Comptes, ils lui ont indiqué que celle-ci a rendu ces dernières années de nombreux rapports et recommandations concernant la DGFIP et le niveau de rémunération de ses cadres supérieurs par exemple, curieusement non ou peu suivis d'effets ...

Ils ont rappelé d'une part que cette application, qui ne répond absolument pas aux besoins des vérificateurs et des chefs de brigade, entraîne de profonds changements dans les méthodes de travail et pèsent sur les conditions de travail des vérificateurs et chefs de brigades (notamment le temps passé à l'écran) et que par conséquent le Comité est totalement compétent pour traiter de la généralisation de son déploiement et ont souligné d'autre part que des CHS se sont tenus sur ce sujet ces dernières semaines dans plusieurs départements : Nord, Seine-Maritime, Rhône, Bouches du Rhône, Vaucluse, Var, etc... et qu'un avis a été soumis au vote à chacune de ces réunions.

M. AUDOYNAUD, Président, a quant à lui estimé que le CHS-CT était tout à fait compétent pour traiter de ce sujet et émettre un avis et dès lors, à la fin des échanges, l'avis suivant a pu être voté à l'unanimité par les représentants du Personnel :

« RIALTO Investigations va générer chez les vérificateurs et les chefs de brigade des contraintes nouvelles dans l'organisation de leur travail et se révéler être un facteur supplémentaire de développement des risques psycho-sociaux (RPS). En conséquence, le CHS-CT des Finances de Haute Garonne émet un avis défavorable au déploiement de cette application ».

C'est donc une victoire pour la lutte collective, juste, menée par les vérificateurs, contre ce que l'administration entend leur imposer au mépris de leur efficience !

En marge de ce point, la secrétaire syndical du CHS-CT (membre de Solidaires Finances) a demandé à M. BONNEL que compte tenu de l'incidence en matière de RPS (stress) et dans le cadre de la prévention voulue par la note ministérielle (cf. ci-dessous), il prenne la décision de ramener l'objectif d'engagement de 100 % des affaires du 30.04 au 31.05 comme c'était le cas jusqu'alors. Il a reconnu que c'était une mesure purement locale, mais dans l'intérêt des agents (!), et qu'il ne reviendra donc pas sur sa décision ...

NOTE D'ORIENTATIONS MINISTERIELLES

Dans le cadre de préconisations annuelles de cette note de cadrage, qui comprend un long développement sur la prévention des RPS, décision a été prise de tenir localement un groupe de travail permanent de suivi des documents techniques amiante (DTA), obligatoires sur tous les sites.

PLAN ANNUEL DE PREVENTION (PAP)

Le PAP élaboré par notre direction retient comme axes prioritaires : les contraintes posturales devant le poste de travail, les circulations internes (mixité piétons et véhicules), le risque routier, la fatigue visuelle, l'incendie, le suivi des intervenants extérieurs (travaux en sous sol notamment), le temps de cycle de travail sans pause méridienne, le tabagisme actif ou passif ainsi que autres addictions.

FINANCEMENTS OBTENUS SUR LES CREDITS DU CHS-31 (concerne la Rue MERLY à TOULOUSE, seule implantation)

Dans un contexte où les crédits dévolus aux CHS n'ont pas été réduits, contrairement à beaucoup d'autres (20 M € au plan national, soit 125 € en moyenne par agent), les dépenses suivantes ont été retenus :

- réparations marches extérieures (rainurage du marbre) : 1 000 €
- remplacement stores cafétéria rdc : 632,10 €
- stage Centaure d'aide à la conduite : partie d'une enveloppe globale de 15 000 € pour le financement d'un stage d'une journée pour 12 vérificateurs (en priorité celles ou ceux effectuant plus de 5000 kms par an)

REGISTRE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Il est rappelé que ce registre est disponible pour tous les agents en matière d'hygiène et de sécurité, qui peuvent y porter directement leurs remarques. Il doit être disponible et facile d'accès, en dehors de toute relation hiérarchique.

Pour la rue Merly à Toulouse, il sera désormais disponible à l'accueil (standard).

Représentant de Solidaires Finances ayant siégé au CHS en tant qu'expert de la DIRCOFI :

Patrice ATTONATY (1^{ère} BIV TOULOUSE)

RIALTO INVESTIGATIONS : la lutte continue !

Nous sommes dans un mouvement de boycott au niveau national et les autres DIRCOFI sont aussi dans l'action. Dans notre DIRCOFI, à ce jour 81 % des vérificateurs boycottent cette application chronophage, non finalisée, instrument de surveillance des agents et porteuse de perte de sens de notre mission (en outre 8 BIV sur 15 sont à 100 %).

Rappelez à votre chef de service que le mouvement est national et que le combat mené par les vérificateurs l'est dans l'intérêt de tous.

En cas de pressions, quelles qu'elles soient, il faut immédiatement nous alerter, afin que nous puissions réagir, pour commencer en saisissant notre bureau national.

A VAINCRE SANS PERIL, ON TRIOMPHE SANS GLOIRE !!!

**RAPPEL : ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE NOTRE SECTION
MARDI 28 MAI 2013 (à partir de 9h15) à TOULOUSE , salle Roland Barthe au rdc Rue Merly
VENEZ NOMBREUX !!! (AMBIANCE GARANTIE)**